

INSCRIPTION

L'inscription à l'une de nos locations implique des frais de dossier à **06 €** et l'acceptation de ses conditions générales de vente. Toute demande d'inscription pour être valable doit être accompagnée du versement d'un **acompte** à Camping de la forêt, **correspondant à 30% du montant de la location avec un minimum de 150 €**. Le solde de la commande doit être versé au plus tard, **40 jours avant le début de la location**. Le non-respect de ce délai du règlement du solde pourrait être considéré comme une annulation de la part du souscripteur, qui encourra de ce fait, des frais d'annulation selon les barèmes prévus.

PRIX

Nos brochures et notre site internet font l'objet de la plus grande attention, néanmoins, quelques cas d'erreurs peuvent se présenter. **Tous les prix, dates et caractéristiques figurant dans nos brochures et leurs annexes, doivent être confirmés au moment de l'inscription**. Les tarifs indiqués ont été établis en fonction des conditions économiques et taxes en vigueur au 1er juillet 2023. Toutefois, en cas de variation de ces conditions économiques, ces tarifs sont susceptibles d'être révisés au plus tard 30 jours avant la date du départ (sauf augmentation des taxes fiscales). Dans ce cas, la justification des modifications intervenues sera fournie à l'utilisateur sur simple demande. Si la hausse des tarifs est supérieure à 12 %, le souscripteur garde la possibilité d'annuler sans frais son séjour dans un délai de 7 jours, à compter de la première présentation du courrier du Camping de la forêt l'avisant de la hausse. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, Camping de la forêt peut être amené à supprimer tout ou partie de la location réservée. Dans ce cas, le remboursement des sommes correspondantes versées, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, dégage Camping de la forêt de toute responsabilité lorsque l'annulation est imposée par : la défaillance d'un fournisseur du Camping de la forêt, des circonstances de force majeure, des raisons de sécurité. **Le tarif de la location étant établi forfaitairement, aucune déduction ne peut être exigée par un participant qui se priverait de son fait de quelque service que ce soit.**

INFORMATION

Photos catalogue : les photos n'ont qu'une vocation d'illustration, elles donnent un aperçu des environs et des résidences. Elles ne présentent aucun caractère contractuel, le souscripteur pouvant être hébergé dans un logement différent des photos représentées.

Informations touristiques : les informations concernant les activités dans les stations touristiques, villes et sites, sont données à titre indicatif, sous toute réserve (se renseigner auprès des Offices de Tourisme) ; elles n'engagent aucunement la responsabilité du Camping de la forêt.

ACCUEIL

Les arrivées s'effectuent selon les informations précisées sur le bon de séjour. Les hébergements doivent être libérés avant 10 h le jour du départ sauf week-ends (départ entre 16 h et 17 h). Toute arrivée ou départ en dehors des heures ou jours prévus doivent faire l'objet d'un accord préalable du Camping de la forêt. Sans cet accord, tout départ après 10 h fera l'objet de la facturation d'un supplément équivalent au minimum à une journée de séjour.

A son arrivée, le vacancier doit présenter auprès de notre réceptif son bon de séjour, remettre un chèque de caution (non rendu si la location n'est pas laissée propre) et s'acquitter du montant de la taxe de séjour.

Le montant de la caution est de 300 €.

Inventaire - Etat des lieux : pour réduire l'attente à l'arrivée, le vacancier ne sera pas obligatoirement accompagné jusqu'à sa location. Il en sera de même lors de son départ. **A son arrivée, le vacancier doit vérifier la propreté de la location, l'inventaire, et dans tous les cas remettre à notre réceptif le formulaire « Etat des lieux et inventaire » dûment rempli et signé.** Le non-respect de cette clause engage la responsabilité du vacancier. Elle dégage celle de Camping de la forêt et rendrait caduque toutes observations, réclamations ultérieures.

Capacité - Hébergement : le nombre de personnes ne doit en aucun cas dépasser la capacité de l'hébergement lorsque le logement comporte deux nombres de personnes, exemple studio 3/4 personnes, le 1er chiffre indique le nombre de personnes conseillé pour un meilleur confort, le 2e indique la capacité maximum : soit 3 adultes et 1 enfant de -12 ans. **Dans tous les cas, le nombre exact de participants et leur âge doivent être précisés lors de l'inscription.** Toute personne au-delà de la capacité prévue se verra refuser l'accès.

ANIMAL

Un petit animal domestique maximum est toléré. **Il ne doit jamais rester seul dans la location. Il doit être obligatoirement précisé sur le bulletin d'inscription.** Il doit être à jour des conditions sanitaires (**carnet de vaccination obligatoire**), être tenu en laisse, et ne provoquer aucune nuisance à l'environnement (propreté et au voisinage). Les séjournants doivent prévoir impérativement panier ou couverture, la présence des animaux étant rigoureusement interdite sur les lits et coussins. **Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits.**

ASSURANCE

Le souscripteur est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation d'un logement (vol, perte ou dégradation de ses biens personnels) ainsi que les dégradations qu'il pourrait occasionner à l'équipement du bien donné en location ou des dégâts qu'il pourrait provoquer du fait de sa négligence.

Assurance annulation interruption de séjour : 2 % du montant du séjour avec un minimum de 20 €. Celle-ci est facultative et doit être souscrite lors de la réservation.

MODIFICATION / ANNULATION

Toute **modification** d'un élément de la réservation, à moins de 30 jours du départ, entraînera des frais de 25 €.

En cas d'**annulation** partielle ou totale de la commande, il sera facturé une indemnité d'annulation, selon les barèmes suivants (avec un minimum de 50 €) :

- De l'acceptation jusqu'à 60 jours du début du séjour.....15 %
- De 59 jours jusqu'à 45 jours du début du séjour.....30 %
- De 44 jours jusqu'à 15 jours du début du séjour.....50 %
- De 14 jours à moins de 8 jours du début du séjour..... 70 %
- Moins de 7 jours avant le début du séjour.....100 %

Toute annulation doit être notifiée par écrit à Camping de la forêt dans un délai de 48 heures suivant la survenance de l'événement.

Pour être recevable, toute réclamation devra être transmise à Camping de la forêt par courrier recommandé (accompagné des éventuelles pièces justificatives) dans un délai de 21 jours après la date de votre fin de séjour.

**LE FAIT DE S'INSCRIRE DANS L'UNE DE NOS LOCATIONS IMPLIQUE
L'ACCEPTATION COMPLÈTE ET SANS RÉSERVE DES PRÉSENTES
CONDITIONS D'INSCRIPTION.**